ASSOCIATION TECHNOPOL
TECHNO PARADE
Association Loi 1901
81 rue Réaumur
75002 PARIS

SIRET : 420 375 230 00091 - APE : 90.03 B

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Yves LE BIHAN

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

28, Rue Godefroy Cavaignac
75011 PARIS

ASSOCIATION TECHNOPOL
TECHNO PARADE
Association Loi 1901
81 rue Réaumur
75002 PARIS

SIRET : 420 375 230 00091 - APE : 90.03 B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Yves LE BIHAN

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

28, Rue Godefroy Cavaignac
75011 PARIS

A l'assemblée générale de l'Association " **TECHNOPOL TECHNOPARADE** "

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association " **TECHNOPOL TECHNOPARADE** " relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé au point 4.8 « Informations complémentaires » de l'annexe concernant la créance que vous détenez sur l'Office du Tourisme Tunisien.

III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables et la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris
Le 6 octobre 2019



Yves LE BIHAN

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

GMBA Seleco
WALTER ALLINIAL
membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International

TECHNOPOL

ASSOCIATION loi 1901

81 rue Réaumur
75002 Paris

Comptes Annuels

Exercice clos le 31/12/2018

GMBA SELECO

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Parisienne
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Membre indépendant de WALTER FRANCE et d'Allinial Global International

Siège social : 5 rue Lespagnol - 75020 PARIS
Téléphone : +33 (0)1 44 93 10 30 - Fax : +33 (0)1 44 93 10 39
E-mail : paris20@gmba.fr

SARL au capital de 75 812.90 Euros - 612 007 690 RCS Paris
NAF 6920 Z - N° TVA : FR01612007690

www.gmba-allinial.com

Sommaire

Sommaire 1

BILAN

Bilan Actif 2

Bilan Passif 3

COMPTE DE RÉSULTAT

Compte de résultat 4

Compte de résultat (Suite) 5

ANNEXE

Régles et méthodes comptables Association 6

Régles et méthodes comptables 2 7

Régles et méthodes comptables 3 8

Régles et méthodes comptables 4 9

Etat des immobilisations 10

Etat des amortissements 11

Etat des provisions et dépréciations 12

Etat des créances 13

Etat des dettes 14

Charges à payer 15

Produits à recevoir 16

Produits et charges constates d'avance 17

Tableau de suivi des fonds associatifs 18

Bilan Actif

BILAN ACTIF	Du 01/01/2018 au 31/12/2018			Au 31/12/2017
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	2 593	2 593		
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations en cours				
Avances				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	2 539	2 539		
Autres	7 151	6 693	458	961
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	14 679		14 679	3 000
TOTAL I	**26 962**	**11 825**	**15 137**	**3 961**
Comptes de liaison				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				1 222
Créances (2)				
Usagers et comptes rattachés	54 760	4 392	50 368	60 500
Autres	70 448		70 448	102 158
Valeurs mobilières de placement	351		351	351
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	6 823		6 823	1 917
Charges constatées d'avance (2)	1 333		1 333	583
TOTAL III	**133 715**	**4 392**	**129 323**	**166 731**
Frais d'émission d'emprunts à étaler **IV**				
Primes de remboursement des emprunts **V**				
Ecarts de conversion actif **VI**				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	**160 678**	**16 217**	**144 461**	**170 691**

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Legs net à réaliser : - Acceptés par les organes statutairement compétents
- Autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

Bilan Passif

BILAN PASSIF	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau	35 804	74 438
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	**-20 482**	**-38 634**
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs avec droit de reprise : - Apports		
- Legs et donations		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	14 000	
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires commodat		
TOTAL I	**29 322**	**35 804**
Comptes de liaison		
TOTAL II		
PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Provisions pour : - Risques		
- Charges		
Fonds dédiés sur : - Subventions de fonctionnement		
- Autres ressources		
TOTAL III		
EMPRUNTS ET DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes : - Auprès des établissements de crédit (2)		
- Financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes : - Fournisseurs et comptes rattachés	73 236	93 618
- Fiscales et sociales	41 303	40 670
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	600	600
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	**115 138**	**134 887**
Ecart de conversion passif **V**		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**144 461**	**170 691**
(1) Dont à moins d'un an		
(1) Dont à plus d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
ENGAGEMENTS DONNES		
Legs net à réaliser : - Acceptés par les organes statutairement compétents		
- Autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à payer		

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Au 31/12/2018			Au 31/12/2017
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Vente de marchandises				
Production vendue : - Biens				
Production vendue : - Services	310 436		310 436	230 825
Chiffre d'affaires Net	**310 436**		**310 436**	**230 825**
Production : - Stockée				
Production : - Immobilisée				
Subventions d'exploitation			211 100	185 364
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			1 500	
Cotisations				
Autres produits (hors cotisations)			4 619	8 076
TOTAL I			**527 655**	**424 266**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			364 322	319 723
Impôts, taxes et versements assimilés			2 809	2 488
Salaires et traitements			126 391	100 982
Charges sociales			51 236	37 282
Dotations aux : - Amortissements sur immobilisations			503	455
Dotations aux : - Dépréciations des immobilisations				
Dotations aux : - Dépréciations de l'actif circulant				
Dotations aux : - Provisions				
Autres charges			1 404	
TOTAL II			**546 666**	**460 930**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			**-19 011**	**-36 665**
Excédent ou déficit transféré **III**				
Déficit ou excédent transféré **IV**				
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (III - IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation			5	5
Produits autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V			**5**	**5**
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et dépréciations				
Intérêts et charges assimilées			1 476	1
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
TOTAL VI			**1 476**	**1**
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			**-1 471**	**4**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			**-20 482**	**-36 661**

Compte de résultat (Suite)

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)		Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
TOTAL VII			
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion			1 973
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
TOTAL VIII			**1 973**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			**-1 973**
Impôts sur les bénéfices	**IX**		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	**X**		
Engagements à réaliser sur ressources affectées	**XI**		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII + X)		**527 660**	**424 271**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + XI)		**548 141**	**462 905**
EXCEDENT OU DEFICIT (Total des produits - Total des charges)		**-20 482**	**-38 634**

Evaluation des contributions volontaires en nature

PRODUITS	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Bénévolat	5 533	
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	**5 533**	

CHARGES	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Annexe

I. Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 144 461 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de -20 482 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999
- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Le règlement n°99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations
- Les règlements du comité de réglementation comptable et notamment le règlement ANC n°2014-03 relatif au PCG et suivants

Faits caractéristiques
Néant

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture
Néant

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

II. FAITS MARQUANTS

Néant

III. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

3.1. Actif immobilisé

Investissements (cf tableau joint)

Amortissements (cf tableau joint)

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais accessoires ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité qui correspond à la durée d'usage généralement admise, d'où l'absence d'amortissements dérogatoires. Il n'a été identifié dans les comptes sociaux aucun composant :

Installations techniques 3 à 4 ans
Matériel de bureau et informatique 2 à 4 ans

3.2. Créances (cf tableaux joints)

Les créances ont été évaluée pour leur valeur nominale.

3.3. Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilière de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les même droits, la valeur des titres a été estimées selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

3.4. Fonds propres

Les fonds propres ont évolué de la façon suivante :
Fonds propres au 31/12/2017 : 35 804
Résultat Exercice au 31/12/2018 : -20 482

Subventions d'investissement: 14 000
Fonds propres au 31/12/2018 : 29 322

3.4. Provisions pour risques et charges (cf tableau joint)

L'exercice n'a donné lieu à la constatation d'aucune provision.

3.5. Dettes (cf tableaux joints)

Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

IV. AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

4.1. Effectif moyen

L'effectif moyen pour 2018 est de 2 personnes contre 2 pour l'exercice précédent.

4.2. Fiscalité latente

Il n'y a pas de fiscalité latente significative à la clôture de l'exercice.

4.3. Crédit d'impôt Compétitivité Emploi

Le CICE s'élève à 5123€ au titre de l'année 2018. Le CICE 2017, s'élevait quand à lui a 4128€, celui-ci ayant contribué à la reconstitution des fonds propres.

4.4. Engagements hors bilan

Il n'y a pas d'engagement hors bilan significatif à la clôture de l'exercice.

4.5 Information relative à la rémunération des trois plus hauts cadres bénévoles et salarié :

Suivant l'article 20 de la loi du 23 mai 2006 relatif à la rémunération des dirigeants, les associations dont le budget est supérieur à 150 000€ et recevant une ou plusieurs subventions de l'état ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000€, doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salarié ainsi que leurs avantages en nature. Cette disposition doit figurer dans l'annexe des comptes annuels.

Dans l'association, les trois plus hauts cadres dirigeants sont bénévoles, il s'agit du Président et du Trésorier; ils ne perçoivent aucune rémunération.

4.6 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4000 euros HT, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 4000€ HT

- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les services autres que la certification des comptes: 0€

4.7 Contributions volontaires

L'association a bénéficié de 560 heures de bénévolat valorisées au taux horaire du SMIC en vigueur en 2018.

4.8. Informations complémentaires

La Tunisie souhaitait participer comme chaque année à la Techno Parade 2018 avec un char de l'association We Are Tunisia, financé par le Ministère du Tourisme Tunisien. Un contrat a été signé et une facture a été éditée.

A la demande de la Préfecture de Police de Paris, la date de la Techno Parade a été déplacée du 29 au 22 septembre. Suite à ce changement de date l'équipe en charge du char Tunisien a annulé la venue du char à quelques jours de la Parade, sans donner d'explication officielle et nous laissant une facture impayée de 22 900 € HT .

Compte tenu des difficultés rencontrées pour rencontrer nos interlocuteurs initiaux, nous avons contacté, Monsieur Jack Lang, président de l'Institut du Monde Arabe grâce à l'intervention duquel nous pensons récupérer, au moins partiellement notre créance.

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 593		
TOTAL	**2 593**		
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions : - Sur sol propre			
Constructions : - Sur sol d'autrui			
Constructions : - Générales, agencements et aménagements constructions			
Installations : - Techniques, matériel et outillage	2 539		
Installations : - Générales, agencements et aménagements divers			
Matériel : - De transport			
Matériel : - De bureau et informatique, mobilier	7 151		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	**9 690**		
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres : - Participations			
Autres : - Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	3 000		14 679
TOTAL	**3 000**		**14 679**
TOTAL GENERAL	**15 283**		**14 679**

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Révaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			2 593	
TOTAL			**2 593**	
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre				
Constructions : - Sur sol d'autrui				
Constructions : - Gales, agencts et aménagt. const.				
Installations : - Techniques, matériel et outillage			2 539	
Installations : - Gales, agencts et aménagt. divers				
Matériel : - De transport				
Matériel : - De bureau et informatique, mobilier			7 151	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			**9 690**	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres : - Participations				
Autres : - Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		3 000	14 679	
TOTAL		**3 000**	**14 679**	
TOTAL GENERAL		**3 000**	**26 962**	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 593			2 593
TOTAL	**2 593**			**2 593**
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	2 539			2 539
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 191	503		6 693
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	**8 730**	**503**		**9 232**
TOTAL GENERAL	**11 323**	**503**		**11 825**

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et dvp.							
Autres postes d'immo. incorporelles							
TOTAL							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agencts et aménag. des constructions							
Inst. techniques, mat. et outillage industriels							
Inst. gales, agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GENERAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE		**TOTAL GENERAL NON VENTILE**			**TOTAL GENERAL NON VENTILE**		

CADRE C

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations sexercice aux amortissements	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des provisions et dépréciations

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglementées				
Provisions pour : - Reconstitution des gisements				
Provisions pour : - Investissements				
Provisions pour : - Hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provision Fiscale pour implantation à l'étranger : - Avant le 01.01.1992				
Provision Fiscale pour implantation à l'étranger : - Après le 01.01.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL				
Risques et charges				
Provisions pour : - Litiges				
Provisions pour : - Garanties données aux clients				
Provisions pour : - Pertes sur marché à terme				
Provisions pour : - Amendes et pénalités				
Provisions pour : - Pertes de change				
Provisions pour : - Pensions et obligations				
Provisions pour : - Impôts				
Provisions pour : - Renouvellement des immobilisations				
Provisions pour : - Gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour : - Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL				

NATURE DES DEPRECIATIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
Immobilisations : - Incorporelles				
Immobilisations : - Corporelles				
Immobilisations : - Titres mis en équivalence				
Immobilisations : - Titres de participations				
Immobilisations : - Financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients	4 392			4 392
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL	**4 392**			**4 392**
TOTAL GENERAL	**4 392**			**4 392**
Dont dotations et reprises : - D'exploitation				
Dont dotations et reprises : - Financières				
Dont dotations et reprises : - Exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation				

Etat des créances

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	14 679	14 679	
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	5 253	5 253	
Autres créances clients	49 508	49 508	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 795	1 795	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	5 123	5 123	
Taxe sur la valeur ajoutée	17 155	17 155	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	40 000	40 000	
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	6 376	6 376	
Charges constatées d'avance	1 333	1 333	
TOTAL	**141 220**	**141 220**	

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques

Etat des dettes

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) : - A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	73 236	73 236		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32 429	32 429		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	8 875	8 875		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	600	600		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	**115 138**	**115 138**		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques

Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**11 019**	**51 509**
Dettes fiscales et sociales	**5 774**	**8 828**
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	**16 793**	**60 337**

Détail des charges à payer

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**11 019**	**51 509**
40800000 FOURNIS. FACTURES NON PA	11 019	51 509
Dettes fiscales et sociales	**5 774**	**8 828**
42820000 DETTES PROVISIO. POUR CO		4 570
43820000 CHARGES SOCIALES SUR CP		1 864
43860000 AUTRES CHARGES A PAYER	5 774	2 395
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	**16 793**	**60 337**

Produits à recevoir

(Article R123-189 du Code de Commerce)

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL		

Détail des produits à recevoir

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL		

Produits et charges constates d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
Produits :	- D'exploitation - Financiers - Exceptionnels		
	TOTAL		

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
Charges :	- D'exploitation - Financières - Exceptionnelles	1 333	583
	TOTAL	**1 333**	**583**

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé		Solde au début de l'exercice	Affectation du résultat et retraitement	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
FONDS PROPRE						
Fonds associatifs sans droit de reprise :	- Patrimoine intégré					
	- Fonds statutaires					
	- Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
	- Apports sans droit de reprise					
	- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés					
	- Subventions d'investissement sur biens renouvelables					
Ecarts de réévaluation						
Réserves :	- Indisponibles					
	- Statutaires ou contractuelles					
	- Réglementées					
	- Autres					
Report à nouveau		74 438	-38 634			35 804
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		**-38 634**	**38 634**	**-20 482**		**-20 482**
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS						
Fonds propres :	- Apports					
	- Legs et donations					
	- Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation						
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				14 000		14 000
Provisions réglementées						
Droit des propriétaires						
TOTAL		**35 804**		**-6 482**		**29 322**

ASSOCIATION TECHNOPOL
TECHNO PARADE
Association Loi 1901
81 rue Réaumur
75002 PARIS

SIRET : 420 375 230 00091 - APE : 90.03 B

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018

Yves LE BIHAN

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

28, Rue Godefroy Cavaignac
75011 PARIS

Technopol Technoparade

Aux Membres,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Convention soumise à l'approbation de l'organe délibérant

Convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

J'ai été informé de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions suivantes déjà approuvées par l'organe.

-Convention relative aux prestations facturées à BASS NATION

Votre association a facturé à la Sarl BASS NATION des commissions au titre des partenariats avec les sociétés NRJ et HARIBO pour des montants respectifs de 27 000 € HT et 30 000 € HT.

-Convention relative aux prestations facturées à AKTIV

Votre association a facturé à la SAS AKTIV des commissions au titre du partenariats avec la société RED BULL pour un montant global de 4 500€ HT.

-Convention relative à une rétrocession d'honoraire auprès de la SAS SURPIZE

Votre association a facturé à la SAS SURPRIZE un montant de 1 872 € HT qui correspond à la rétrocession de chiffre d'affaire dans le cadre du contrat de coréalisation au titre de l'événement « PEW IN - PARIS ELECTRONIC WEEK 2018 » sur la barge « PONTON ».

Fait à Paris
Le 6 octobre 2019

Yves LE BIHAN
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris